

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2023

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, FAU Patrick, OROSQUETTE Bénédicte, VILLARZEL Pierre-André, BIBET Jérôme

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe

PROCURATIONS : Néant

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 10 Mai 2023

1 – Aménagement Placette Grand Rue

Les travaux seront bientôt finis, il manque les arbres (en principe érables du Japon ou de Montpellier) et le revêtement de la voirie départementale.

2 – Rénovation énergétique foyer municipal

Le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 71 500€ (23% d'un montant de travaux retenu de 316 874€). A ce jour, il manque la réponse du fonds vert. Après renseignement pris auprès de la Préfecture, vu que la commune a eu le fonds vert pour l'éclairage public, il est fort possible que le foyer ne soit pas retenu en 2023. Ecrire à Monsieur le Préfet et motiver la demande de financement au titre du fonds vert.

3 –Projet achat terrain « Aux piécettes » Mme LACROIX Brigitte

Mme LACROIX Brigitte vend sa parcelle A 600 « Aux piécettes » d'une surface de 1ha 60 au prix de 6 400[€] soit 4 000€ l'hectare. Monsieur le Maire propose que la commune l'achète pour entreposer les branchages et les déchets verts avant de les broyer. Jérôme BIBET ne voit pas l'intérêt d'acheter cette parcelle située trop près du village et propose de demander plutôt à Anne BIRE si elle est vendeuse de sa parcelle située Haut des Piécettes. Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'achat de cette parcelle :

POUR : 7, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4

A la majorité des membres présents, le conseil décide d'acheter cette parcelle à Mme LACROIX Brigitte au prix de 6 400€.

4 – Réfection toiture chalet municipal

Monsieur VILLARZEL Pierre-André concerne par cette affaire s'est retiré de la séance.

Lors de la tempête du 10 mars 2023, la toiture du chalet situé au parc municipal a été partiellement endommagée. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de Groupama avec un devis de réparation de 2 800€ HT, 3 360€ TTC. L'expert doit passer le 24 mai afin de constater les dégâts.

Cependant, Monsieur le Maire a demandé à Mr VILLARZEL, un devis pour la réfection complète du toit : 10 500€ HT, soit 12 600€ TTC.

Le Conseil décide d'attendre la décision de l'assurance avant de prendre la décision de refaire tout le toit ou pas.

5 –Convention délégation maîtrise ouvrage Syaden/Fonds Vert

Dans l'Aude, l'Etat et le Syaden ont souhaité s'associer pour proposer aux communes un partage et un soutien conjoint aux projets de rénovation d'éclairage public. La commune d'Aigues-Vives a été d'accord de présenter son projet de rénovation EP 2023 au titre du fonds vert. 70% de subvention (35% Etat et 35% Syaden) a été accordé à la commune. Le fournisseur sera choisi par le Syaden dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

6 – Création Association Football Féminin Aquaviva (FFA)

Après rencontre avec Mr le Maire et ses Adjointes, la FFA a été créée sur Aigues-Vives avec les filles du RCBR. Ce club a été créé avec 80% de l'effectif du bureau du RCBR, Jean-François RUIZ en est le Président. Ce Club sera le deuxième dans le Département et a pour objectif d'obtenir le Label Ecole de Foot en 2024.

Pour son fonctionnement, la FFA sollicite :

- La mise à disposition d'un local administratif (siège de l'Association) : un bureau à côté du bureau de l'OP va être aménagé pour la FFA.
- La mise à disposition d'un Club House : le chalet qu'ils partageront avec le Foot Loisirs d'Aigues-Vives et le RCBR.
- La mise à disposition des infrastructures sportives : stade, vestiaires, tables, chaises, traceuse pour le stade, foyer municipal pour les animations ...

L'association a déjà prévu diverses animations à venir : vide grenier, lotos, bourses aux jouets, vide dressing ...

Dernièrement, une rencontre a eu lieu en mairie avec le RCBR qui souhaite savoir si la commune d'Aigues-Vives lui versera toujours la subvention et lui prêtera toujours le stade et les autres infrastructures. Mr le Maire a répondu positivement, les deux associations devront se mettre d'accord pour l'occupation des lieux.

Le Foot Loisirs d'Aigues-Vives est d'accord de partager le chalet avec les autres associations.

En raison de l'occupation plus fréquente du chalet par les associations, Mr le Maire propose au conseil de ne plus louer le chalet aux particuliers : accord à l'unanimité.

Subventions : Mr le Maire propose de verser une subvention à cette nouvelle association d'un montant de 400€ et de réduire la subvention versée au RCBR d'autant, soit 600€ pour 2023. La FFA a payé 130€ de peinture pour les vestiaires, le reversement de cette somme sera effectué par le biais de la subvention annuelle.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que le Foot Loisirs sollicite une subvention supplémentaire de 100€, soit 400€ au lieu de 300€ : le conseil est d'accord et demande à ce que le foot loisirs organise au moins une fois par an une animation pour le village.

7 – Adhésion à l'ARDA

Cette association propose une assistance, des conseils et un appui technique vis-à-vis des animaux dangereux errants sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 100€ pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. D'accord à l'unanimité.

8 – Foire de la POMME 2023

Point sur les animations et les décorations.

Le devis reçu pour les décorations de la foire est trop onéreux, répondre que le budget de la commune ne permet pas un tel achat.

Devis des poneys : 500€ d'accord, les mettre au stade avec les jeux gonflables.

Nous sommes toujours en attente des propositions des jeux gonflables de Magic Max, les rappeler une dernière fois, si pas de réponse, on prend Comminges Sylvie.

9 – Cotisation ASA Etang DUFAUR Dominique Chemin de la Thibaude

Messieurs DUFAUR Dominique et Patrick ont vendu à la commune le chemin de la Thibaude.

Pour ce chemin d'une surface de 44a60, Mr DUFAUR Dominique a payé une cotisation à l'ASA de l'Etang pour l'année 2023 d'un montant de 98.42€. Mr DUFAUR demande à la commune le remboursement de la cotisation au prorata des mois, soit la somme de 74€. D'accord à l'unanimité.

Pour les années à venir, voir avec l'ASA de retirer ce chemin de la cotisation annuelle, faire un courrier au Président de l'ASA.

QUESTIONS DIVERSES

- **Diagnostic vulnérabilité bâtiments communaux** : Devis ISOFLOTS pour les batardeaux 40 256€ HT. Ces travaux sont financés à 50% du HT et à 80% du HT pour les logements communaux. Nous sommes en attente du devis du plombier, Mr BRISON Paul. Une demande de financement sera effectuée au titre du Fonds Barnier auprès de la DDTM.
- **Cybersécurité** : Visite de la Ste Cité Connect qui propose un produit qui permet un stockage sécurisé des données pour la somme de 573€ TTC par an, en plus se rajoute la maintenance auprès de Vertical Sud 1 440€ TTC. Attendre le résultat de l'audit que doit réaliser Cité Connect, puis faire le choix.
- **Repas fête village du 3 juin 2023** : Choix du menu, tarif 16€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de 5 à 12 ans.
- **Demande désinscription Eglise et tour carrée de l'inventaire des sites historiques** : se renseigner pour engager la procédure.

Patrick FAU précise que la réglementation en matière de pose de panneaux photovoltaïques a changé dans le périmètre des monuments historiques.

- **Arrêt de bus St Jean** : Jérôme BIBET informe le conseil que la commune de Saint-Couat d'Aude a obtenu l'accord pour un arrêt supplémentaire sur la ligne « LIO » de la Région, voir avec eux comment ils ont fait pour l'obtenir.
- **Prochain CM le mardi 13 juin 2023 à 18h30**

